

avait alors été rapportée à l'extrême rapidité de l'expulsion du tronc à la suite d'une très énergique contraction utérine.

Mais s'il importe d'être en garde contre la survenance de semblables accidents, il importe aussi de savoir à quel moyen recourir pour empêcher la déchirure et voici ce que M. Auvard conseille de faire :

“ Pour sauvegarder l'intégrité du périnée, les bras doivent être dégagés avant la naissance du tronc. Si les mains sont facilement accessibles, tirez-les en bas afin de dégager les bras. Quand aucune main ne peut être atteinte, il faut pousser la tête de côté afin de faire projeter l'épaule postérieure. Le bras correspondant est ensuite dégagé en poussant l'humérus dans la direction du dos du fœtus et en abaissant ensuite l'avant-bras. Le bras antérieur est dégagé de la même façon. Si le bras postérieur ne peut être dégagé le premier, il faut attirer en bas le bras antérieur. Dans aucun cas l'accoucheur ne doit laisser les bras se dégager appliqués le long du tronc, car il y a là un grand danger pour le périnée.”

Couder insiste également sur l'importance de hâter le dégagement des bras avant la naissance du tronc, et par le même mécanisme que celui conseillé par Auvard. Dans le cas où ce dégagement serait impossible, il fait soulever les hanches de la malade, puis, quand la rotation externe de la tête s'est produite, il fait des tractions sur celle-ci de façon à faire dégager le bras antérieur jusqu'à l'épaule, puis, ployant ce bras et le repoussant vers le dos du fœtus, il l'extraît entièrement; on soulève ensuite la tête et on laisse le tronc se dégager lentement.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

AUVARD.—*Traité pratique de gynécologie*, par le Dr A. AUVARD, accoucheur des hôpitaux de Paris.—Un beau volume grand in-8° de 800 pages, avec 225 figures dans le texte et 12 planches en couleur hors texte, 1892; prix: 18 francs, chez Octave Doin, éditeur, 8 Place de l'Odéon, Paris.

Le Dr Auvard tient à mettre en pratique le principe qu'il partage du reste avec beaucoup d'hommes éminents des deux continents: qu'un accoucheur doit être gynécologue et un gynécologue accoucheur. Après avoir produit ses “*Travaux d'Obstétrique*,” son “*Traité pratique d'accouchement*” et plusieurs autres ouvrages fort appréciés, il nous donne aujourd'hui son grand traité de gynécologie dans l'exécution duquel il n'a rien négligé comme travail et matériel pour nous donner une idée exacte et complète